

DIBOUT!

STEG-UTG

Journal officiel du STEG-UTG
Syndicat des Travailleurs de
l'Education en Guyane

Union des Travailleurs Guyanais
40 avenue Digue RONJON, 97300 Cayenne
steg.utg@gmail.com



SOMMAIRE MARS 2025

Page 1. Un plan de rattrapage d'urgence pour l'éducation en Guyane, LP du Larivot : un chantier permanent ?

Page 2. DEC : Déménagement entre mars/avril 2025, Déclaration liminaire C.E.N. du 3 février 2025, Régularisation des élèves et étudiants en situation irrégulière, Lutte des agents des Mairies de Guyane, victoire nette pour toutes et tous !

Page 3. Boukantaj

Page 4. Formations syndicales, Demande de congé formation, bulletin d'adhésion.

Dario ANATOLE, Secrétaire Général, Professeur d'Éco-Gestion à Kourou.

Anaelle METZGER, Secrétaire Générale Adjointe, Professeure des écoles à St-Laurent.

Cindy POLLUX, Trésorière, Prof. de créole à St-Laurent.

Laure LOUISE, Trésorière Adjointe, Titulaire rempl. à Cayenne/Saül.

Christophe SAINTE-LUCE, Secrétaire chargé de l'ens. du privé, Professeur d'histoire-géographie et EMC à Matoury.

Marie-Louisa BINTOUL Secrétaire chargée de l'ens. du privé Adjointe, Prof. des écoles à Matoury.

Nathalie DRELIN Secrétaire chargée de la formation, Prof. des écoles à Cayenne.

Bruno NIEDERKORN Responsable en Communication, Prof. de Lettres/hist à Cayenne.

Déborah BONETT Responsable Adjointe en Com., Prof. Génie textile et cuir à Cayenne.

Tu veux contribuer à la rédaction du Dibout ? Écrire un article, partager un projet de classe, une illustration etc. Contacte-nous : Steg.utg@gmail.com

UN PLAN DE RATTRAPAGE D'URGENCE POUR L'ÉDUCATION EN GUYANE

Le système d'éducation en Guyane cumule les retards qui ont conduit des générations d'élèves guyanais à l'échec. Le taux de réussite au bac pour une génération y est de 45 %, contre 75% en France hexagonale. À Camopi, sur les 1500 enfants scolarisés depuis le début de l'école primaire, seuls 35 ont obtenu le bac. Des écoles primaires à 600 enfants, des collèges à 1000, 1200 élèves sont monnaie courante. Le manque de professeurs, d'infirmières, de psychologues, de CPE, d'AED, d'AESH... est chronique, les Réseaux D'aide sont totalement dépassés, 30 % des enseignants sont contractuels et le nombre d'agents administratifs est largement insuffisant, ...

Les organisations syndicales FSU, LUTTE DE CLASSES, SNETAA FO, STEG-UTG, SUD EDUCATION, UNEF n'acceptent plus cette situation qui sacrifie des générations entières d'enfants. Nous, organisations syndicales présentes sur le terrain, exigeons un plan de rattrapage d'urgence :

- la construction massive d'écoles, de collèges et de lycées
- la rénovation et la dotation en équipement suffisant des établissements actuels
- une offre de formation ambitieuse pour tous les étudiants de Guyane
- la formation et le recrutement massif de personnels enseignants, non enseignants, d'éducation, social, et de santé à la hauteur de nos besoins
- la scolarisation de tous les enfants de Guyane
- la régularisation des élèves sans papiers
- une politique académique de gestion des ressources humaines respectueuse des droits des personnels et prenant enfin en compte les dossiers en souffrance.
- mise en place de groupes de travail sur la didactique en contextualisation des enseignements

Pour faire avancer ces revendications, et après une large concertation auprès de la profession à l'occasion d'heures d'information syndicale, le moment est venu de lancer un mot d'ordre de grève illimitée.

Nous appelons les collègues à la mobilisation générale à partir du lundi 17 mars 2025 afin d'écrire une nouvelle page du combat pour le droit à l'éducation en Guyane en rupture avec les politiques publiques appliquées jusqu'à présent !

LP du Larivot : un chantier permanent ?

Ouvert depuis 3 ans, sous la pression notamment de l'association des parents d'élèves, le lycée du Larivot avait mal débuté : 60 élèves et pas de matériel. Et ce, combien même avoir constaté une volonté politique de la CTG de vouloir faire les choses. Au fur et à mesure des mobilisations des collègues et de l'investissement des équipes, le matériel d'atelier est arrivé. Cette année marquant un gros arrivage en mécanique des véhicules par exemple. Mais la structure reste fragile et les tutelles n'ont pas encore pris la pleine mesure de ce lycée. Ainsi la vie scolaire pour 900 élèves n'est pourvue que de 9 postes. Dans la semaine du 3 février plusieurs incursions et agressions ont eu lieu. Entre portail d'entrée qu'il fallait réparer, des surveillants en nombre insuffisant, la démotivations des collègues... il reste du travail à faire. **Les collègues prévoient de se mobiliser. Le STEG-UTG a répondu présent.**

DEC déménagement entre mars/avril 2025 !

Après une année de mobilisation et une journée de débrayage en janvier 2024, la décision est tombée mi-janvier : la DEC va enfin déménager.

Les négociations bimensuelles entre le SG et les personnels accompagnés du STEG-UTG ont abouti à un projet complet : déménagement de la DEC au local sous la DGCOPOP, rez-de-chaussée et 1^{er} étage (actuellement libéré par une agence immobilière) + rénovation de l'ancienne DEC (patrimoine d'État) à hauteur de 3 millions d'euros avant réaffectation dans 3 ans. Ce déménagement de la DEC s'effectuera entre le 10 mars et le 17 avril. **Cette victoire montre une fois encore qu'il faut se battre pour améliorer ses conditions de travail !**

Régularisation des élèves et étudiants en situation irrégulière !

Depuis mai 2024, le STEG-UTG a pris l'initiative de rassembler plusieurs organisations (tous les syndicats, plusieurs ONG et associations) autour d'un Mayouri pour la régularisation des élèves et étudiants en situation irrégulière. En juin et juillet, avec le soutien du recteur et l'organisation de la préfecture, des dizaines de dossiers d'élèves de terminale ont été régularisés pour poursuivre ses études. C'était une première avancée. En septembre, une nouvelle rencontre avec le recteur positionnait les demandes pérennes à mettre en place sur l'année scolaire 2024-2025. En décembre une information nous revenait en lien avec cette demande : la préfecture organise des réunions dans les établissements dès janvier pour rencontrer les élèves en situation irrégulière et recueillir les pièces afin de régulariser pour juin la situation des terminales dans les lycées.

Cette opération a effectivement démarré depuis janvier et va se terminer avant les vacances de carnaval. Les premiers retours sont positifs.

Le côté sombre est celui de **l'absence de résultats pour les étudiant.e.s** alors même que notre académie manque de professeurs, AED, AESH, agents administratifs etc. Il nous faut donc absolument avancer sur ce sujet essentiel. Nous restons attentifs devant l'évolution de cette deuxième étape pour les élèves que nous saluons. Et demandons le déblocage des dossiers étudiants et anciens étudiants diplômés.

Lutte des agents des Mairies de Guyane, victoire nette pour toutes et tous !

L'UTG mairie de Cayenne a débuté une lutte contre toutes les irrégularités de carrière, de contrat et de paye depuis près de 2 ans. Après plusieurs grèves totalement réussites, entraînant la fermeture des établissements scolaires et la perturbation des services municipaux sur plusieurs jours, ainsi que le soutien des parents d'élèves, ils obtiennent peu à peu de grandes avancées sociales pour les agents.

Dans le même élan, l'UTG de Saint-Laurent du Maroni se lance, après une première grève en 2023, les représentants constatent encore de nombreuses irrégularités. C'est pourquoi le 20 novembre plus d'une centaine d'agent entre de nouveau en grève. Ils subissent de nombreuses attaques de l'équipe de mairie, visant à discréditer le mouvement afin que les autres agents ne suivent pas. Après 1 mois de grève, ils obtiennent L'ENSEMBLE DES REVENDICATIONS, hors l'équipe de mairie refuse de signer un protocole d'accord de fin de grève

Déclaration liminaire C.E.N. du 3 février 2025

C'est toujours un plaisir d'entendre l'ouverture effective de nouveaux établissements sur notre territoire. En effet le mouvement de 2017 a pu mettre en lumière ce besoin criant de constructions d'établissements, chose que nous faisions déjà remonter depuis plusieurs années. Nous sommes donc ravis que notre mobilisation à tous porte peu à peu ses fruits.

L'annonce de ces nouvelles, devraient être perçues comme la greffe d'un nouveau poumon, permettant ainsi aux autres établissements de respirer. Malheureusement, ce n'est absolument pas ce qu'il se passe. Nous déplorons que l'administration persiste à faire des ouvertures échelonnées au détriment de la sécurité, du bien-être et de la réussite des élèves. Les rentrées échelonnées ne désengorgent en rien les établissements, qui pour certains touchent près d'un effectif de 2000 élèves.

Aussi, au regard de la diversité des formations professionnelles proposées, nous notons qu'encore une fois les réalités du territoire ne sont pas prises en compte. Les filières proposées ne permettront pas aux élèves de réaliser leurs stages dans leur bassin de vie et ce n'est pas faute d'avoir alerté les membres du C.E.N. pour Saint-Georges par exemple, alors qu'en sera-t-il de Maripasoula ? Nous tenons à rappeler que nous nous trouvons sur un territoire totalement enclavé. Quelles solutions concrètes y-a-t-il pour permettre à tous les élèves de Guyane de partir en stage ? Il faudrait d'ores et déjà signer des partenariats avec des entreprises pour accueillir, héberger, transporter, nourrir nos stagiaires, et ces problématiques ne devraient pas relever de l'établissement uniquement.

D'autre part, nous remarquons qu'une dynamique est lancée au niveau du 2nd degré, en revanche qu'en est-il des constructions à venir au premier degré ? Doit-on se contenter des rajouts de bungalow avec en prime une détérioration du climat scolaire (réduction des espaces de jeu, effectifs surchargés) ?

Enfin, avec l'explosion démographique que subit chaque année la Guyane, il serait peut-être temps de repenser l'aménagement du territoire. À l'heure actuelle, le vivier d'élève est regroupé sur les communes de Cayenne et Saint-Laurent du Maroni hors Cayenne n'a plus de foncier pour la construction de nouveaux établissements. Il faudrait donc délocaliser certaines administrations ou revoir la répartition des employés sur l'ensemble des communes. Ceci permettrait de redynamiser certains bassins de vie et équilibrerait la répartition des élèves.

Nous nous retrouvons donc une fois de plus, en C.E.N., spectateurs de l'augmentation de l'insécurité, du mal-être, du décrochage scolaire et de l'échec scolaire, face à des décisionnaires complices, de l'état dégradé de la société guyanaise.

et décide de ne pas payer les jours de grève. Une centaine de familles se retrouvent donc privée d'une grande partie de leur salaire, à la veille des fêtes de Noël, alors que la mairie a reconnu toutes ses torts quant aux revendications du syndicat. Les agents ont donc sciemment été privés de 10 jours de salaire en décembre, 5 en janvier, puis 5 en février. Le tribunal administratif va se voir arroser de dossiers pour contredire cette décision illégale puisque non conclue par un protocole d'accord de fin de grève et hors délais puisque les jours de grève ont été prélevés avant la fin de celle-ci. Le syndicat reste vigilant quant à la régularisation effective des primes, contrats et carrière des agents.

À cheval avec cette grève, l'UTG mairie de Macouria se lance en grève en décembre pour faire respecter leurs droits, notamment des primes non affectées depuis 2016. Deux primes étaient au cœur des revendications : l'IFSE et la NBI. Bien que la pression de la mairie sur les agents ait été forte et que le SG ait joué tous les tours possibles pour retarder un accord, les camarades ont pu compter sur le soutien de nombreux autres camarades de l'UTG passés les soutenir. Ils ont pu aussi compter sur l'accompagnement de la branche Fonction publique UTG et du Bureau Central pour terminer le mouvement par un protocole gagnant.

L'UTG mairie de Matoury quant à elle, n'est pas encore entrée en grève, l'équipe de mairie a eu la décence d'entrer directement en négociation avec le syndicat afin de prendre en considération les revendications des agents. L'UTG mairie de Mana travaille aussi à la régularisation de ces questions dans le cadre des instances représentatives pour le moment.

La solidarité interprofessionnelle joue à plein dans les luttes des syndicats UTG et elle permet souvent de gagner. Cette problématique est loin d'être isolée, toutes les communes sont concernées par ces primes à régulariser. C'est pourquoi le bureau central a décidé d'entrer en contact avec l'association des maires afin de leur faire prendre conscience des lois et des irrégularités constatées dans leurs mairies. S'ils sont lucides, conciliants, réactifs et prennent conscience de ces problématiques, ils devraient pouvoir y remédier avant que toutes les mairies se retrouvent en grève !!

BOUKANTAJ : Ansanm Pou Défann Lékol Matinik

Nou ka eskizé noukò pas nou pa pouvé onoré envitasyon-an, mè nou pé bay zòt déztrwa mo asou sitiyasyon lékòl nou peyi. Rentrée 2025, ouverture de 3 lycées polyvalents en prévision dans 3 communes différentes, dont 1 qui est totalement enclavée, soit accessible par avion ou par pirogue uniquement. Nous nous retrouvons donc avec plusieurs problématiques à venir. Premièrement, le choix de l'administration de faire des rentrées échelonnées. Seuls les élèves de 2nde et de 1ère année de CAP entreront pour l'année 2025, puis iront en 2^e année en 2026 etc. Hors nos lycées sont tous en sureffectif, par exemple à Saint-Laurent du Maroni, les 3 lycées existants dépassent 1000 élèves alors que le 4^e lycée qui ouvrira en septembre 2025, n'accueillera que 240 élèves. C'est une aberration totale.

Ensuite, la Guyane étant enclavée, toute l'économie tourne autour de la commune de Cayenne, hors les lycées étant majoritairement polyvalents, les élèves trouvent difficilement des stages sur leurs bassins de vie. Soit parce que leur domaine n'existe pas sur leur commune, soit parce qu'ils sont en situation irrégulière. Au-delà de l'enclavement de complaisance française qui détruit des familles et tue notre population, nous luttons depuis plusieurs années pour la régularisation de nos élèves majoritairement nés sur le territoire, scolarisés depuis leurs 3 ans, qui obtiennent des diplômes et à qui la France demande de quitter le territoire à 18 ans. Nous avons relancé depuis l'an dernier un « Mayouri pour les élèves sans papiers » qui a permis à la préfecture de prioriser les demandes de titre de séjour des élèves scolarisés dans le secondaire, malheureusement le combat se poursuit encore pour les étudiants universitaires.

Aussi, sur la question du recrutement, nous sommes toujours en sous effectif, nombreux sont les postes vacants et avec de nouveaux établissements, nous serons encore plus dans le besoin. Ce qui est en contradiction totale avec la maltraitance que subissent les collègues contractuels, stagiaires ou encore le personnel administratif. Les collègues contractuels sont peu formés, rappelés à la dernière minute chaque année, menacés de non-renouvellement pour tout et n'importe quoi, licenciés abusivement et souvent restent plusieurs mois sans rémunération. Pour les collègues stagiaires, plusieurs d'entre eux se sont vu licenciés pour des raisons qui dépassent notre entendement. Nous avons relevé que sont majoritairement touchés, voire visés par ces vices, les personnels locaux, soit par pure méchanceté, soit en vu d'un remplacement par un Martiniquais ou un Français. Le métier d'enseignant ne cesse d'être dévalorisé par le gouvernement français, la Guyane est en grand manque de personnel, pourtant la gouvernance du rectorat qui est d'ailleurs entièrement non guyanaise, encourage ces maltraitances. De plus, l'académie grandit, mais le personnel administratif n'a pas ou peu évolué. Les gestionnaires de paye par exemple, sont surmenés. Ils nous parlent de près de 40h de travail par semaine, sans possibilité réelle de rattraper ces heures et le fait que notre DRFIP soit gérée par la Martinique est un frein au plein exercice du rectorat pour lequel nous nous sommes mobilisés en 1996. Nous vivons un turn over constant dans les services administratifs depuis l'arrivée de la nouvelle DRH, anciennement cheffe de la DPE en Martinique et le recteur reste sourd voire complice du mal-être grandissant dans nos murs.

Enfin, nous avons calculé sur la base des effectifs actuels de nos élèves, un besoin en construction d'établissements à échelle humaine de 100 écoles maternelles, 100 écoles élémentaires, 20 collèges et 10 lycées. La Guyane est un pays colonisé sous développé, alors que nous devrions être en pleine expansion économique étant donné l'explosion démographique que nous subissons. Les conséquences sont l'augmentation de l'insécurité, du mal-être, du décrochage et de l'échec scolaire. Sur toutes ces questions, nous nous réunissons depuis peu avec l'ensemble des syndicats afin de préparer une grosse mobilisation et nous espérons que celle-ci aboutira. En attendant tchenbé rèd, nou la ké zòt divan menm bandi-ya ki ka éséyé tchwé nou dipi plis ki 500 lannen.

FORMATIONS SYNDICALES

Date	Durée	Intitulé	Public concerné	Lieux
28 - 30 Avril	3 jours	Formation de Base	Ouverte aux syndiqués uniquement	
12 - 16 mai	5 jours	Formation des militants	Avoir suivi la formation de base obligatoirement	
11 - 13 juin	3 jours	Formation de Base	Ouverte aux syndiqués uniquement	
20 juin	1 jour	Formation d'accueil	Ouvert à tous	

Stagiaire, titulaire, contractuel, AED, AESH, ILM, agent administratif, syndiqué ou pas, tout personnel de l'éducation nationale : **TU AS DROIT À 12 JOURNÉES DE FORMATIONS SYNDICALES PAR AN, RÉMUNÉRÉES SUR TON TEMPS DE TRAVAIL !**
Pour t'inscrire contacte-nous par mail steg.utg@gmail.com

DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATIONS SYNDICALES

À Monsieur le Recteur de l'Académie de la Guyane
s/c de Madame, Monsieur le Chef d'établissement /service

Noms & Prénoms :

Établissement ou service :

Adresse de l'établissement :

Fonction :

Objet : Demande de congé de formation syndicale

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter le.....
conformément prévues au décret n°84-474 du 15.6.84, 7° de l'article 34 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 (fonctionnaires) et article 2 de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 (non-titulaires) et des articles L2145-1 à L2145-13 du Code du Travail en vue de participer à un stage de formation syndicale.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

À , le Signature :

BULLETIN D'ADHÉSION AU STEG-UTG

Noms : Prénoms:

Adresse:

E-mail:

Tél.: Année civile : **2025** (Du 1er janvier au 31 décembre)

Établissement :

Fonction :

Coche ta catégorie* :

Agrégé/Hors classe 130€	Titulaire 120€	Stagiaire/Enseignant contractuel/ Cat.A 70€	Personnel Cat.B et C, Aesh, Aed 60€	Retraité 50€	Sympathisant

Mode de paiement* : (Le règlement annuel en plusieurs fois est possible)

- Espèce
- Chèque à l'ordre du STEG UTG
- Virement (FR76 1027 8053 3000 0424 6554 507 Crédit Mutuel)

Fait à le Signature :

Tes représentants	Public	Privé
Secteur Ouest/Haut Maroni	Anaelle METZGER 0694 22 28 16 Cindy POLLUX 0694 45 76 85	Georges PINDARD 0694 13 28 07
Secteur Littoral/Est	Laure LOUISE 0694 92 18 52 Bruno NIEDERKORN 0694 42 11 55 Dario ANATOLE 0694 43 24 11	Marie-Louisa BINTOUL 0694 42 44 78 Christophe SAINTE-LUCE 0694 48 81 59